

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****16139725***

ide

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE

le 25 SEP. 2016

sur la Craaiher,

Greffe
DE LIEGE

DIVISION NAMUR

N° d'entreprise : **0426.454.065**

Dénomination

(en entier) : **ENTREPRISE DE TOITURES VICTOR ALEXANDRE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **5100 NANINNE, 10 rue des Linottes.****Objet de l'acte : Transfert du siège social**

L'an 2016, le 22 septembre

S'est réunie l'assemblée extraordinaire de la société anonyme "ENTREPRISE DE TOITURE V. ALEXANDRE" dont le siège social est établi à 5100 NANINNE, 10 rue des Linottes.

Tous les associés sont présents.

Monsieur Victor Alexandre préside l'Assemblée.

Après avoir constaté que tous les actionnaires possédant toutes les actions sont présents, l'assemblée extraordinaire est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle que la présente Assemblée extraordinaire a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

1° Transfert du siège social

Après l'échange de diverses observations, le Président met successivement au vote la résolution suivante :

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la SA « ENTREPRISE DE TOITURE V. ALEXANDRE » à l'adresse : 32/A Rue de Morimont, 5330 Sart-Bernard à partir du 22 septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les actionnaires présents et les mandataires, après lecture.

Le Président,

Les actionnaires,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/10/2016 - Annexes du Moniteur belge